



Bois architectural

Conditions de garantie

Teinture hybride 2 couches

GARANTIE 8 ANS ET 50 ANS SUR LE BOIS

La garantie offerte par **Bois Borea** sur ses produits de revêtement extérieur teint avec une finition hybride de deux couches couvre la pourriture du bois pour une période de **50 ans à partir de la date d'achat**.

Cette garantie est conditionnelle à ce que le bois soit de bonne qualité et sans défaut apparent avant son installation. Le cas échéant, Bois Borea remplacera, après inspection, le bois pourri ou endommagé.

Cette même garantie couvre aussi la finition hybride contre le **pelage, l'écaillage et le craquelage** pour une période de **8 ans à partir de la date d'achat**.

Elle est conditionnelle à ce que le bois soit de bonne qualité et sans défaut apparent avant son installation. Bois Borea pourra, à sa discrétion, fournir une quantité de produit suffisante pour couvrir la surface de revêtement défectueuse seulement.

La garantie Bois Borea 50 ans 8 ans n'est applicable que si le **guide d'installation Bois Borea** sur le site [cecobois](http://cecobois.com) a été respecté intégralement lors de la pose du produit. Le guide est fourni lors de l'achat. Il est de la responsabilité du client de s'assurer d'avoir ce guide en main lors de l'installation.



Il est important de noter que le bois pourrit naturellement lorsqu'il est exposé de manière excessive à des conditions d'humidité prolongées. Le respect des instructions visant à prévenir ces conditions est essentiel au maintien de la garantie.

Teinture hybride 3 couches

GARANTIE 15 ANS ET 50 ANS SUR LE BOIS

La garantie offerte par Bois Borea sur ses produits de revêtement extérieur teint avec une finition hybride de trois couches couvre la pourriture du bois pour une période de **50 ans à partir de la date d'achat**.

Cette garantie couvre également la finition contre le **pelage, l'écaillage et le craquelage** pour une période de **15 ans à partir de la date d'achat**.

Les mêmes conditions s'appliquent :

- bois sans défaut avant installation
- respect du guide d'installation
- conditions normales d'utilisation

Bois Borea pourra, à sa discrétion :

- remplacer le bois défectueux
 - ou fournir les matériaux nécessaires à la correction
-



Finition opaque

GARANTIE 15 + 15 ANS ET 50 ANS SUR LE BOIS

La garantie Bois Borea sur les produits avec finition opaque couvre la pourriture du bois pour une période de **50 ans à partir de la date d'achat**.

La finition est garantie contre le pelage, l'écaillage et le craquelage pour une période de **15 ans**.

Cette garantie peut être **prolongée de 15 ans supplémentaires**, excluant les coûts de main-d'œuvre et de matériel, si :

- une nouvelle application conforme est effectuée
 - les recommandations Bois Borea sont respectées
-



Conditions générales

Exclusions

Cette garantie ne couvre pas :

- les coûts de **main-d'œuvre**
 - l'**usure normale**
 - la **décoloration**
 - les dommages causés par :
 - une mauvaise installation
 - des conditions climatiques anormales
 - la chute d'objets
 - une structure inadéquate
-

Réclamations

Une visite d'un représentant Bois Borea peut être requise avant le début de toute réparation.

Dans tous les cas :

- la **facture originale** doit être présentée
- la réclamation doit être faite **par écrit**

Borea se réserve le droit d'inspecter les lieux afin de valider les conditions d'installation.



Responsabilité

Bois Borea ne pourra en aucun cas être tenu responsable des frais de main-d'œuvre ou de matériel si :

- le produit a été mal installé
 - le guide d'installation n'a pas été respecté
 - des produits non conformes ont été utilisés
-

Transférabilité

La garantie Bois Borea est **transférable**, à condition que toutes les conditions mentionnées aient été respectées.

Contact

Bois Borea – Bois architectural

416 Rue principale

Cp 580

Saint-Donat de Montcalm

J0t 2C0 , Québec